



Check against delivery

19 Septembre 2012

Lu par Madame Barbara Bernath

**Conseil des droits de l'Homme  
21ème session**

**Item 6 : Considération des Rapports de l'Examen Périodique Universel**

**Déclaration, Association pour la Prévention de la Torture**

**MAROC**

Madame la Présidente,

L'Association pour la Prévention de la Torture (APT) félicite le Maroc pour son engagement à renforcer le cadre juridique, les mécanismes et les actions pour prévenir la torture et les mauvais traitements<sup>1</sup>. L'APT note avec satisfaction que le Maroc a accepté des recommandations relatives à l'interdiction et la prévention de la torture.

En particulier, l'APT salue le fait que le Maroc a entamé le processus d'adhésion au Protocole facultatif à la Convention contre la Torture (OPCAT). Le Conseil des Ministres ayant adopté la loi portant sur la ratification le 9 Septembre 2011, l'APT encourage le Maroc à déposer l'instrument de ratification avant la fin de cette année.

En vertu de l'OPCAT, le Maroc est tenu d'établir ou de désigner un ou des mécanismes nationaux de prévention au plus tard un an après la ratification.

Le processus de désignation du mécanisme national de prévention de la torture a déjà commencé au Maroc, notamment avec un séminaire national organisé par le Conseil Consultatif des droits de l'Homme et l'APT en février 2009.

L'APT encourage le gouvernement du Maroc à poursuivre la mise en place du mécanisme national dans le cadre d'un processus ouvert, non exclusif et transparent, faisant intervenir un large éventail d'acteurs, y compris la société civile<sup>2</sup>, tel que recommandé par le Sous-Comité pour la prévention de la torture. Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) du Maroc a formulé la même recommandation dans ses contributions à l'EPU et dans son rapport au Comité contre la torture<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> A/HRC/ 21/3, §11.

<sup>2</sup> CAT/OP/12/5 §16.

<sup>3</sup> Rapport du Conseil national des droits de l'Homme du Royaume du Maroc, Au titre du 2ème cycle d'examen du Royaume du Maroc dans le cadre de l'EPU, Mars 2012 ; Rapport du Conseil national des droits de l'Homme du Royaume du Maroc, Au titre de l'examen du 4<sup>ème</sup> rapport périodique du Maroc par le Comité contre la Torture, Novembre 2011.

Madame la Présidente,

En juin 2012 le gouvernement du Maroc a organisé conjointement avec le Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'Homme et l'APT un atelier régional sur « La prévention de la torture dans le contexte de transitions démocratiques ». Les changements que l'Afrique du Nord est en train de vivre ont brisé le tabou autour de la torture. Les pays de la région ont aujourd'hui une chance réelle de se doter de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux forts pour protéger les personnes privées de liberté. L'APT salue les efforts du Maroc en vue de faciliter l'échange d'expériences et la coopération entre Etats dans ce domaine, afin qu'ensemble, Etats et société civile, nous saisissons cette occasion historique dans la lutte contre la torture.

Je vous remercie, Madame la Présidente.